# PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 5 septembre 2023 à 20h 00 salle de conseil**

**Présents** : Mmes. Guilloy, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Leroy-Battu, Lepetit, Louveau, Montiège, Touzet
**Absents excusés** : Mme Brault, Mme. Delaune (1 pouvoir à Mme Guilloy), M. Renaud
**Secrétaire :** M Louveau

Public présent : M. Léon

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023
- Délibération droit de préemption
- Délibération vente de ferraille recette communale
- Rentrée scolaire
- Questions diverses

## 1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.
Dans les questions diverses, M. Biardeau demande que dans son intervention sur la cartographie des chemins ruraux, il soit rajouté que « **La cartographie est consultable en mairie** ».

## 2. Délibération droit de préemption

Le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à droit de préemption, transmise par un notaire concernant la vente d'un bien situé 43 route de Bélâbre, parcelle cadastrée HN°582.
Après délibération, le conseil à l'unanimité, renonce à faire valoir le droit de préemption de la commune sur ce bien.

## 3. Délibération vente de ferraille recette communale

Le Maire indique qu'un ferrailleur de l'entreprise « Fer métaux recyclage 36 », est intervenu pour enlever un stock de ferraille à côté du musée. Cela représente une masse de 9.08 tonnes, ferraille et fonte mélangées.
Le conseil municipal valide cette vente et autorise le maire à encaisser le montant de 1 271.20 euros.

## 4. Rentrée scolaire

M. Jouot informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien passée et qu'il y a 20 enfants à l'école de Prissac.

Différents travaux sont demandés :

- le remplacement des néons par des Led, plus économes en énergie,
- la construction d'un préau,
- l'amélioration de l'isolation thermique du dortoir.

Des devis seront établis et une étude sera à réaliser pour voir comment isoler le bâtiment dans lequel se trouve le dortoir avec son grand vitrage.

Le Maire fera dans les prochains jours une tournée dans les cars des transports scolaires du RPI Lignac-Prissac pour voir si tout se passe bien.

## 5. Questions diverses

### 5.1 Violent coup de vent du 24 août

M. Jouot rappelle au conseil municipal l'historique du violent coup de vent du jeudi 24 août qui a touché la commune en fin de matinée. Celui-ci a provoqué des dégâts localisés dont la destruction du toit de l'un des hangars des ULM, et des coupures d'électricité sur la commune.

Un arbre est tombé sur la ligne haute tension 20 000 volts occasionnant un début d'incendie dans un champ, vite maitrisé par les pompiers, et une coupure d'électricité affectant le bourg de Prissac.
Les agents d'Enedis sont intervenus très rapidement, mais devant l'importance des dégâts occasionnés sur le réseau électrique, de nombreux travaux de vérification du réseau électrique et de réparation ont dû être effectués. Le bourg et le hameau des Places ont retrouvé une alimentation électrique normale le lundi 28 août en fin de journée.
Un groupe électrogène a été mis en place par Enedis pour alimenter une partie du bourg sans attendre le rétablissement normal de l'alimentation électrique.

Le vent a également détruit les ¾ du hangar des ULM près de la RD 32 (toiture arrachée) et cassé 2 poteaux téléphoniques. Des arbres ont également été endommagés en différents points de la commune.

La Nouvelle République est venue faire un article sur cet événement.

La coupure d'électricité a perturbé de nombreux commerces tel le restaurant et d'autres services dont la mairie.
N'ayant plus d'électricité, la mairie a été dans l'impossibilité de recevoir des appels ou d'appeler, ni même de consulter les numéros utiles sur les ordinateurs de la mairie.
M. Jouot demande aussi qu'un mémo des numéros utiles en cas d'urgence soit disponible à tout moment. à la mairie dans une version papier,

### 5.2 Hangar des ULM

Le Maire informe le conseil municipal que ces bâtiments construits il y a plus de 30 ans, ne l'ont pas été par la commune. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance. Celle-ci nous a informés que ces bâtiments n'ont jamais été inscrits dans les contrats de la commune.
La convention de mise à disposition entre la commune et l'association des ULM indiquait qu'il appartient à l'association de s'assurer pour l'ensemble des risques.

Le conseil municipal a retenu de demander des devis pour connaitre le coût d'une reconstruction du hangar avec panneaux solaires sur toiture et sans, et d'étudier les subventions qui pourront être sollicitées.

### 5.3 Chiens errants

M. le Maire demande l'aide des adjoints pour le suppléer, les week-ends, quand des personnes conduisent des chiens errants en mairie. La mission est de vérifier s'ils ont une puce et de les emmener si nécessaire au chenil intercommunal à Lignac.

### 5.4 Biens sans maître

L'année dernière la commune de Prissac a commandé à la SAFER une étude sur l'inventaire des biens sans

maîtres sur la commune.
M. Biardeau informe le conseil municipal que la personne de la SAFER en charge de ce travail est prête à rencontrer le conseil municipal.
Le Maire demande si le conseil municipal souhaite ou non poursuivre cette étude.
A l'unanimité, le conseil municipal souhaite poursuivre ce travail.

Il sera demandé à un représentant de la SAFER de venir à la prochaine séance du conseil municipal.

**5.5 Cimetière**
Le conseil municipal demande que l'entreprise soit relancée pour qu'elle démarre au plus vite les travaux de reconstruction des murs écroulés.
Les agents techniques ont commencé, il y a 10 jours, le désherbage du cimetière.

**5.6 Entretien des chemins**
M. Biardeau indique que les cailloux au chemin de la Borderie ont été mis en place.
Il demande au Maire à connaitre la quantité de cailloux mise par site.

Le Maire indique que la livraison par l'entreprise Battu s'est faite en fonction des disponibilités des cailloux par la carrière, et que c'est la raison pour laquelle il n'avait pas pu répondre précisément sur la quantité de cailloux que l'entreprise avait livrée à la commune lorsque M. Biardeau lui en avait fait la demande.

M. le Maire charge désormais M. Biardeau des commandes de cailloux pour l'entretien des chemins.

**5.7. Cabinet médical**
M. Montiège indique que la podologue qui occupe une journée par semaine le cabinet médical route de Saint Benoit du Sault, souhaite l'installation d'une ligne internet pour son activité. Cette demande sera étudiée.

Pour information, le bail professionnel signé entre le professionnel et la commune indique dans son article 9 Charges : « La commune prend en charge les factures d'électricité, eau, assainissement, chauffage et ordures ménagères, etc… **hors abonnement téléphonique qui reste à la charge du preneur »**.

**5.8. Mise en place nouveau système de tri par le SYMCTOM**
M. Montiège informe le conseil municipal que le SYMCTOM demande à la commune de lui indiquer un lieu, d'environ 50 m², afin de livrer les nouveaux conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères, soit plus de 526 bacs.

Après discussion, le conseil municipal décide que les bacs soient livrés derrière le musée ; la livraison est prévue les 25 et 26 septembre.

Après leur livraison il conviendra de les distribuer aux différents foyers de Prissac.
Pour cela il faudra désigner 2 élus référents.
Après discussion le conseil municipal décide qu'il organisera une permanence afin que les habitants viennent chercher leur bac. Une communication auprès des habitants sera faite pour leur indiquer le jour de cette permanence, l'heure et le lieu.
Une solution sera mise en place pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer.

**5.9. Travaux sur voirie et chemins**
M. Biardeau indique qu'il reste de l'enrobé à mettre route de la Vavre. Il demande la mise à disposition du rouleau à l'entreprise Battu.

Mme Vannier demande à nouveau que le nid de poule devant la salle de rencontres soit bouché.

M. Biardeau informe le conseil municipal que le chemin de Beauvais a été nettoyé et déblayé. Il reste à enlever des clôtures et des barrières (qui sont privées).

**5.10. Tracteur**

M. Biardeau informe le conseil municipal que le vieux tracteur Massey Fergusson de plus de 20 ans, manque de puissance et commence à vieillir (plus de 7 000 h de travail). Il nécessite des réparations (changements de pneus, fuite huile…). Son remplacement sera à étudier.

**5.11 Demande augmentation des indemnités des Elus.**

M. Biardeau demande au Maire que soit rajoutée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la question de la revalorisation des indemnités des élus.
Il explique que sa demande fait suite à une précédente décision du conseil municipal du mois de juillet concernant l'entretien d'un chemin rural à la Renonfière. Le conseil municipal, par mesure d'économie budgétaire, en début de mandat avait décidé de ne pas augmenter les indemnités des élus, mais a choisi de faire une dépense sur un chemin rural à la Renonfière, de façon à déplacer une entrée de champ de 80 m dans un chemin de 12 m de large pour une seule personne, « coût estimé quelques milliers d'euros »

M. Montiège prend la parole en disant qu'effectivement en début de mandat il n'était pas opportun que la première mesure du conseil municipal soit l'augmentation des indemnités des élus.

M. Montiège n'est pas contre que cette question soit aujourd'hui mise à l'ordre du jour, mais il reproche à M. Biardeau son motif de demande actuel ; à savoir demander cette revalorisation en raison d'une différence d'opinion dans une précédente décision prise suite à un vote par le conseil municipal concernant un chemin. Il demande que ce point soit retranscrit au procès-verbal.

Une discussion au sein du conseil municipal s'ouvre.
M. Lepetit trouve également que la raison évoquée pour l'augmentation des indemnités des élus à savoir une différence d'opinion dans une précédente décision n'est pas opportune.

**5.12 Musée**

Mme Guilloy informe le conseil municipal que le musée de Prissac ouvrira ses portes gratuitement et fera des animations à l'occasion des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre.

**5.13. CDC MOVA**

M. Jouot informe le conseil municipal que la CLECT en charge de la révision des charges transférées va bientôt se réunir pour revoir le calcul.
Le projet de construction d'une crèche à Lignac avance doucement.
Concernant le PLUI, le salarié de la CDC MOVA en charge de sa mise en place est parti sans remplaçant et le cabinet d'études en charge de sa conduite a terminé sa mission. Aussi la finalisation du PLUI prend du retard.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 3 octobre à 20 h00

Levée de séance 23 h 15